

Saint-Claude : Prestation de dératisation, désinsectisation et de désinfection

ÉCRIT PAR AJL@LCG.GP

19 novembre 2021

1-Nom et adresse du pouvoir adjudicateur

Correspondant : Service des marchés publics et assurance, Ville de Saint-Claude, Avenue Maréchal Foch, 97120 Saint-Claude, tél. : 05 90 80 00 16, télécopieur : 05 90 80 14 54, adresse internet : <http://www.ville-saintclaud.fr>, courriel : marches.publics@ville-saintclaud.fr, adresse internet du profil acheteur : <http://www.eguadeloupe.com>

2-Objet du marché : " **Prestation de dératisation, désinsectisation et de désinfection pour le territoire de Saint-Claude** "

3-Caractéristiques principales :

La présente consultation est passée selon la procédure adaptée conformément aux dispositions des articles L 2120-1 2°), L 2123 - 1 1°) et R 2123-1 1°) du code de la commande publique. Et alloti, en application des articles L 2113 - 10 et R 2113-1 du code de la commande publique. Les variantes ne sont pas autorisées. Les lots 1 et 2 sont à prix mixte et le lot 3 est à prix unitaire. Les parties unitaires du marché comportent un montant maximum en € H.T.

Il se décompose comme suit :

Lot 1 : territoire de Saint-Claude / partie unitaire Montant maximum en H.T : 2 000 €

Lot 2 : écoles / partie unitaire Montant maximum en H.T : 2 000 €

Lot 3 : Bâtiments communaux - Montant maximum en H.T : 2 000 €

4-Durée du marché et délais d'exécution :

Le marché est conclu pour une période initiale d'un an, à compter de la date de notification du contrat.

Il est reconduit tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 3. La durée de chaque période de reconduction est de 1 an. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 4 ans.

5-Modalités essentielles de financement et de paiement :

Les prestations sont financées sur le budget propre de la mairie. Le paiement sera conforme aux règles de la comptabilité publique et des articles L 2192 -10, R2192-10 et R 2192-12 du code de la commande publique.

Les sommes dues au(x) titulaire(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes. Aucune demande de paiement ne peut être transmise avant réalisation des prestations.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer ou pas aux bénéfices de l'avance, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement du lot soumissionné.

Outre la pénalité forfaitaire par facture en retard dont le montant est fixé par voie réglementaire, le retard de paiement donnera lieu à des intérêts moratoires à la charge de la collectivité au taux de la Banque Centrale Européenne, augmenté de huit points tel que défini par les dispositions des articles L 2192-13 et R 2192-31 du code de la commande publique. Le taux applicable est celui en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires ont commencé à courir.

6-Documents à produire obligatoirement par le candidat, pour soumissionner :

Ceux énoncés dans le règlement de la consultation.

7- Date limite de réception des offres : Le Jeudi 09 décembre 2021 à 12H00

8-Modalités de retrait du dossier de consultation :

- Téléchargeable directement sur la plate-forme suivante :
www.eguadeloupe.com

9-Transmission des plis :

La transmission se fera obligatoirement de façon dématérialisée conformément aux dispositions du règlement de la consultation et en application des articles L 2132-2 et R 2132-7 du code de la commande publique. Les plis ne peuvent être transmis sous un support physique qu'en qualité de copie de sauvegarde.

10-Présentation et jugement des offres :

La candidature et l'offre du soumissionnaire seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Comme le permet les dispositions de l'article R 2161-4 du code de la commande publique, l'analyse de l'offre s'effectuera avant celle de l'attributaire. Il ne sera alors examiné que la candidature du soumissionnaire retenu.

Le candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

A) Pièces de l'offre à transmettre :

Libellés Signature

Électronique

L'acte d'engagement (AE) du lot concerné Non

La Décomposition de prix global et forfaitaire (DPGF) Non

Le bordereau des prix unitaires (BPU) Non

Le détail quantitatif estimatif (DQE) Non

Le mémoire justificatif comportant les dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat, la présentation de l'équipe dédiée au projet, des moyens techniques et les fiches techniques correspondant aux produits et prestations proposés (voir le cadre de

réponse de la note méthodologique).

techniques correspondant aux produits et prestations proposés par le candidat Non

11- Critères intervenant pour la sélection des offres :

1) Valeur technique : 60 %

2) Prix : 40 %

Les offres seront évaluées conformément aux indications du règlement de la consultation.

12- Date d'envoi du présent avis à la publication : 19/11/2021

13- Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Guadeloupe - Quartier d'Orléans, Allée Maurice Micaux, 97100 - Basse-Terre, Tél. : 05 90 81 45 38, télécopieur : 05 90 81 96 70, courriel : greffe.ta.basseterre@juradm.fr , adresse internet : <http://www.basse-terre.tribunal-administratif.fr> .

14- Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal administratif de Guadeloupe - Quartier d'Orléans, Allée Maurice Micaux, - 97100 Basse-Terre, Tél. : 05 90 81 45 38, télécopieur : 05 90 81 96 70, courriel : greffe.ta.basseterre@juradm.fr , adresse internet : <http://basse-terre.tribunal-administratif.fr>.